

Informations

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



Réunions publiques

> *Entrée libre*

- **Lundi 23 oct > Gourin**, salle des fêtes de Tronjoly à 18h
- **Merc 25 oct > Guéméné S/Scorff**, salle polyvalente à 20h
- **Jeudi 26 oct > Le Faouët**, salle polyvalente à 18h

Vers de nouvelles règles d'urbanisme

Présentation du cadre réglementaire, du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi

Le PLUi est le nouveau cadre réglementaire de l'urbanisme qui définit les règles d'occupation et d'utilisation des sols applicables aux projets d'aménagement et aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...). Il remplacera les documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur (Plans d'Occupation des Sols, Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes communales).

A partir des enjeux mis en évidence par le Diagnostic Territorial et des orientations retenues par les élus, il propose un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) pour les 10 années à venir en matière de logement, d'économie, d'agriculture, de tourisme, d'environnement, de patrimoine...

Qu'est-ce que le PLUi ?
Pourquoi un PLUi ?
Quels impacts pour les habitants ?



Groupement de bureaux
d'études en charge du PLUi

